



260 euros pour "deux petits accros"

Par **Brouns**, le **24/06/2012** à **20:02**

Bonjour à tous,

Je suis juste désabusé... J'ai quitté mon appartement il y a plus d'un mois, je viens de recevoir mon chèque de caution amputé de 270€... Au dire de la personne de l'agence il était nickel et je le pensais (ménage à fond, murs lessivés, repeints dans la cuisine, flexibles changés...). Le jour de l'état des lieux le proprio qui cherchait la moindre chose à rajouter était là, frisant parfois le ridicule... Après un bras de fer où même la personne de l'agence me supportait, je suis content de m'en tirer, entre autres bricoles lié à l'utilisation de l'appart, avec seulement :

- joint de salle de bain jauni
- deux petit accros sur la porte gauche du meuble sous l'évier.

Alors pour le joint, ok, je suis passé à côté... mais ils m'ont envoyé un devis pour le remplacement des deux portes du meuble sous l'évier pour "deux petit accros" sur l'une d'elle. Ce sont des portes en aglo, sous un évier, un peu d'eau de temps en temps et bilan deux petits bouts de revêtement de 5mm qui partent. Les portes fonctionnent parfaitement, ça ne saute pas aux yeux.

J'ai le sentiment d'un grande injustice et de payer très cher pour deux accros (sur un meuble assez bas de gamme...).

Le problème est que ce que j'ai pu lire pour l'instant est très vague : le locataire doit entretenir les portes de placards en gros. Mais la vétusté ? Est ce que ça se justifie de tout remplacer pour deux accros ?

Je me retrouve en plus avec un devis fait à la va vite...